

## COLLECTIF STOP CHB

### COMMUNIQUE DE PRESSE

14 octobre 2009

#### **CHB, il est temps d'en finir**

Alors que le projet de l'autoroute entre Cerexhe-Heuseux et Beaufays a été officiellement « mis au frigo » pour les cinq années à venir par l'accord de gouvernement de l'« Arc-en-Ciel », ses promoteurs ne désarment pas. Dans la presse de la semaine dernière, l'ancien secrétaire général du MET, devenu pour l'heure directeur du pôle transport et logistique de Liège, affirme en toute liberté : « *Nous démontrerons, avec études à la clé, qu'elle (la liaison CHB) est nécessaire. Nous ferons revenir le gouvernement à la raison, une fois les difficultés budgétaires dépassées...* »

M. Hambye reconnaît ainsi implicitement qu'aucune étude ne démontre à ce jour la nécessité de construire la liaison CHB. Et ceci alors que ce tronçon autoroutier fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme engagée par le gouvernement wallon précédent, après de longues et coûteuses études sur sa réalisation (mais pas sur son bien-fondé). En effet l'étude sur la nécessité de CHB reste à faire, suivant des règles strictes. Nous serons d'autant plus vigilants sur les modalités et le déroulement de cette éventuelle étude.

Par ailleurs, le lendemain (9 octobre) nous a apporté un nouvel avis motivé de la Commission européenne, dont le point de vue ne varie pas : l'inscription du tracé de la liaison CHB par décret est en infraction par rapport à la réglementation européenne portant sur la participation citoyenne, elle nécessite préalablement une étude d'impact stratégique avec consultation publique. Ce n'est pas nouveau (le premier avis motivé à ce sujet date de mars 2008), mais c'est confirmé. La prochaine étape, si la Région wallonne devait persister dans son obstination, serait la mise en demeure de la Belgique (Région wallonne) devant la Cour de justice européenne.

Le gouvernement wallon dispose ici d'une porte de sortie honorable lui permettant de se dépêtrer une fois pour toutes du borbier juridico-administratif qui s'est développé autour du dossier CHB pendant la législature précédente : retirer l'inscription du tracé de la liaison CHB faite au plan de secteur de Liège par décret en 2005 (permis rapide de M. Daerden). Ce qui devrait être accompagné de la suppression de la zone de réservation dont la situation juridique est devenue de plus en plus floue. Il faudra pour cela que le gouvernement aille au-delà des mots de son accord de majorité, qui prévoit « *en fonction des disponibilités budgétaires, (de) ne pas poursuivre le projet autoroutier à l'est de Liège (la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays) et (d') examiner les conséquences de cette décision en ce qui concerne la zone de réservation, et dès à présent, rechercher des solutions pour les propriétaires d'immeuble.* »

De toutes parts le projet CHB est vacillant, il est temps que le gouvernement wallon prenne la décision de renoncer définitivement à ce projet qui mobilise en pure perte une partie de son énergie et des finances publiques, pour se consacrer aux vrais défis qui concernent l'avenir de la région et de ses habitants.

Frédéric Falisse, Groupement CHB a.s.b.l.

François Schreuer, urbAgora a.s.b.l.

Contact : 0476 682 476 (gsm)